

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

AVIS n° 2024/11/07-02-CFVU

Révision de la tarification PIX pour les personnels amU 2024

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance du 7 novembre 2024, sous la présidence de M. Éric Berton, Président d'Aix-Marseille Université; représenté par Mme Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n° 2020/11/24-16-CA du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université approuvant les tarifs de la certification PIX,

Considérant la plateforme d'évaluation et de certification des compétences numérique du Groupement d'Intérêt Public sous la dénomination certificat PIX,

Considérant la convention n°2020-3482 conclue entre AMU et le PIX qui prévoit la gratuité de la certification pour les personnels dans son annexe sur les tarifs, le tableau de tarification pour les personnels doit être révisé,

Après examen, la Commission de la formation et de la vie universitaire

Article unique :

REND UN AVIS FAVORABLE à la révision tarifaire de la certification PIX pour les personnels amU, à compter de 2024.

Cet avis est rendu à l'unanimité par les membres présents ou représentés.

Composition : 40 membres
Membres en exercice : 40
Quorum : 21
Présents et représentés : 31

Fait à Marseille, le 7 novembre 2024

Pour le Président, et par délégation,
la Vice-présidente formation
Sophie de CACQUERAY

